

DELIBERATION
2022Nombre de Conseillers :EXERCICE : 33
PRESENTS : 25
VOTANTS : 30SÉANCE DU 30 JUIN 2022

DATE D’AFFICHAGE

Le 24 Juin 2022

DATE DE CONVOCATION

Le 22 Juin 2022

OBJET:Autorisation de signature de
la convention financière
entre la Commune et la
CAVM pour l’action « à
l’aise à l’oral »

Certifie le caractère exécutoire pour

avoir été transmis en

Sous-Préfecture le 04/07/22 et

publié (ou notifié) le 04/07/22

Le Maire,

Cette présente délibération peut faire
l’objet d’un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

VILLE DE BRUAY SUR

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Trente Juin à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire**Étaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie - M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme CARRE Danyla procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle

M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. LEMAIRE Pascal

M. MORTREUX Albert procuration M. DECROIX Patrick

Absents excusés : M. BECOURT Julien - Mme ROUSSY Cendrine - Mme DYTRYCH Anne

Vu le Contrat de Ville 2015-2022 signé entre l’Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CAF, Valenciennes Métropole et les communes en géographie prioritaire,

Vu la liste des quartiers en géographie prioritaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 Octobre 2002 portant sur les orientations de Valenciennes Métropole en matière de Politique de la Ville,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 21 mars 2022, validant le Programme de Réussite Educative 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2021 validant la programmation Politique de la Ville pour l’année 2022,

Vu que ladite programmation inclut l’action « à l’aise à l’oral » en partenariat avec Valenciennes Métropole,

Considérant l’avis favorable de la commission politique de la ville du 13 juin 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Mme le Maire à signer la convention financière actant la répartition de la prise en charge, à savoir 1 300€ pour la CAVM et 700€ pour la commune.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.